

13 JUIL. 1998

42854

93 B 647

S.A. AGEST

Société Anonyme au capital de 250 000 francs

Siège Social : 53, Rue du Lait de Beurre
49300 CHOLET

R.C.S. ANGERS B 392 785 861

4

-.*-.*-.*-.*-.*

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 28 MARS 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le 28 Mars, à 18 heures, les actionnaires de la SA AGEST, société anonyme au capital de 250 000 francs, divisé en 2 500 actions de 100 francs chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social au 53, Rue du Lait de Beurre, 49300 CHOLET, sur convocation faite par le conseil d'administration à chaque actionnaire ainsi qu'au Commissaire aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur GIRARD Jean Luc, Président du Conseil d'Administration, qui constate la présence de Monsieur LEFORT Michel, commissaire aux comptes.

Monsieur le Président nomme :

- comme secrétaire : MME GIRARD Marie Thérèse, qui accepte la fonction,
- comme scrutateur : Mr APERCE Michel qui accepte la fonction,
MME GIRARD Michelle qui accepte la fonction.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- 1) le rapport du conseil d'administration ;
- 2) les copies des convocations ainsi que les récépissés postaux des envois sous pli recommandé.

Puis, Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'assemblée, à savoir le 3 mars 1997.

- b) le rapport du conseil d'administration ;
- d) un document mentionnant l'état civil des administrateurs avec l'indication du nombre d'actions de la société dont ils sont propriétaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

TUG

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport du conseil d'administration .

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Résolution unique :

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de Monsieur GIRARD Jean Luc , de Monsieur APERCE Michel et de Madame GIRARD Marie Thérèse viennent à expiration ce jour , les renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2003 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2002.

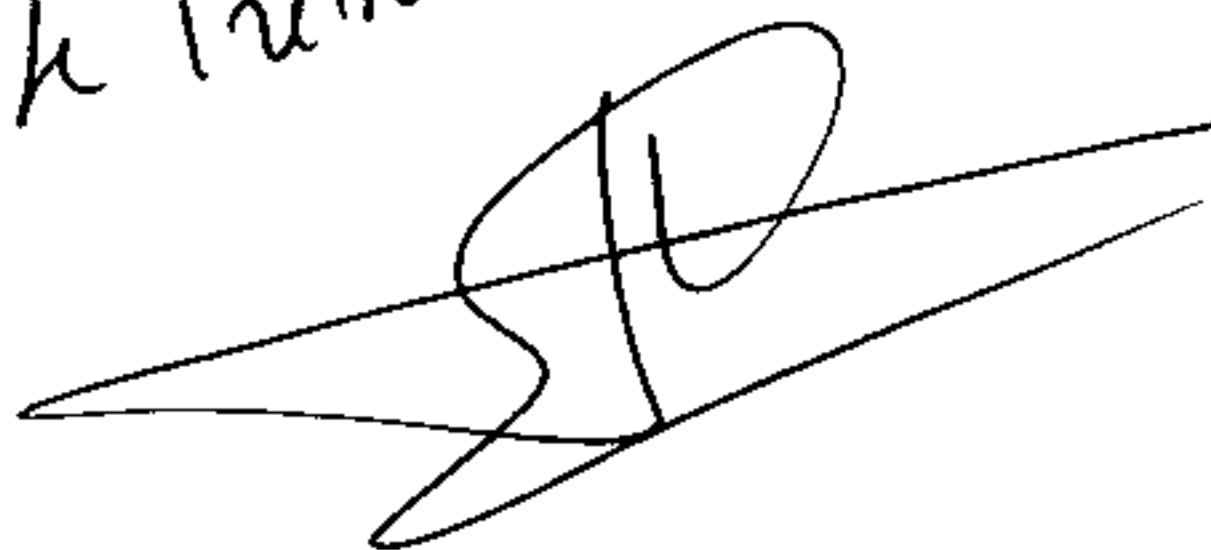
Chaque administrateur a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité .

Clôture :

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

*Copié conforme
le Président du CA*


S.A. AGEST

Société Anonyme au capital de 250 000 francs

**Siège Social : 53, Rue du Lait de Beurre
49300 CHOLET**

R.C.S. ANGERS B 392 785 861

-.*-*-*-*-*

PROCES - VERBAL

**-----
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 1997
-----**

-.*-*-*

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept , le 28 Mars à 19 heures , au siège social, à CHOLET (49300) , 53, Rue du Lait de Beurre,

Les administrateurs de la Société AGEST se sont réunis en conseil, sur convocation du Président Monsieur GIRARD Jean Luc.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur GIRARD Jean Luc,
- Monsieur APERCE Michel,
- Madame GIRARD Marie Thérèse.

Le conseil, réunissant la présence effective de tous ses membres en fonction, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d' Administration.

J.L.G.

I -RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT:

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, renouvelle le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur GIRARD Jean Luc pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur GIRARD Jean Luc remercie le conseil de la confiance qu'il continue de lui témoigner et déclare accepter le renouvellement de ses fonctions dans les mêmes conditions de rémunérations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du Conseil d'administration.

*Cet acte conforme
le Président du C.A*

